



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes pour : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mars 2021

**Présents** : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés** :

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Anne-Cécile MERCIER.

Début de la séance : 18h30

Fin de la séance : 20h42

Secrétaire : Maël DIONG

### SPORT

#### **DL.21.024 - Convention de subvention avec les associations CMPJM Ingré Basket, Football Club Municipal Ingré, Société Musicale d'Ingré et le Comité d'Entraide**

**Hélène LORME expose :**

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention égale ou supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le CMPJM Ingré Basket, le Football Club Municipal Ingré, la Société Musicale d'Ingré et le Comité d'Entraide sont concernés par ces dispositions.

Le CMPJM Basket et le FCMI bénéficient en supplément d'une subvention d'aide aux transports des équipes évoluant en championnat régional.

L'aide aux transports est versée pour partie en juin et pour partie en décembre, sur présentation de factures des déplacements selon le calendrier officiel des championnats.

Après présentation en commissions « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 15 mars 2021, « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 17 mars 2021 et « Démocratie Participative – Santé – Emploi – Économie – Solidarité – Séniors et Relations Européennes » du 18 mars 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces afférentes à l'attribution des subventions suivantes :

Détail des subventions		
Libellés	Subventions de fonctionnement	Aide au transport
CMPJM Ingré Basket	18 630 €	12 840 €
Football Club Municipal d'Ingré	32 400 €	12 000 €
Société musicale d'Ingré	19 710 €	0 €
Comité d'Entraide	52 020 €	0 €

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **02 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **02 AVR. 2021**

Publication le : **02 AVR. 2021**

Notification le : **02 AVR. 2021**



Le Maire

**Christian DUMAS**

**Acte à classer****DL-21-024**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-04-02T09-23-17.00 ( MI229308492 )

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210330-DL-21-024-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention de subvention avec les associations CMP  
Ingré basket, Football club municipal d'Ingré, société  
musicale d'Ingré et le comité d'entraide

Date de décision : 30/03/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.3. Subventions aux associations.

Acte : DL.21.024 -SPORT- Convention subvention avec associations CMPJM Ingré basket-football club municipal-société musicale Ingré et comité entraide.PDF      Multicanal : Non

Pièces jointes :

Convention harmonie 2021.PDF

Type PJ : 73\_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Convention Comite entr... 2021.PDF

Type PJ : 73\_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

convention BB 2021.PDF

Type PJ : 73\_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

convention FB 2021.PDF

Type PJ : 73\_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/04/21 à 09:23

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 02/04/21 à 09:23

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 02/04/21 à 09:30